



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POYANNE
Séance du 21 mars 2023
D009/2023**

Etaient présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO – Olivier SCHAFFHAUSER – Philippe DUCOURNEAU - Alain LABAT - Séverine SOUPOT - Catherine ROSSIGNOL - Hervé DAL-CORSO - BOURLON Nadine - Maylis AUMAILLEY–
Absents excusés : - Nicolas JACOB - Thierry LOUPIEN - Rémy NAPIAS – Thierry LABORDE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membre présents	11
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants pouvoir compris	11

Secrétaire de séance : Catherine ROSSIGNOL

Date de la convocation : 09 mars 2023

Objet : Rétrocession Levasseur – Commune

VU la délibération n°040/2022 en date du 18 novembre reçu en Préfecture pour le contrôle de légalité le 23 novembre 2022 décidant de la rétrocession de la parcelle D649 (Contenance : 28 ca) et l'annulation de la servitude de passage longeant la parcelle D356

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer un prix pour cette rétrocession

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés,

- **FIXE** le prix au m² à 15€
- **CHARGE** Me LARRERE de procéder à la régularisation de ce dossier
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives afférentes à ce dossier
- **PRECISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de PAU (Villa Noulibois – 50, Cours Liautey – 64100 PAU) cédex ou par voie dématérialisée via l'application « Télésecours citoyens » sur le site WWW.telesecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

A Poyanne,
Le Maire,
Fabienne LABY-FAUTHOUX

